CIAS AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des promenades 79600 AIRVAULT - Tél : 05.49.63.60.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 16/12/2021

L'an deux mille vingt et un le seize du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, convoqué par Mme DAMBRINE Frédérique, Vice-Présidente déléguée par Mr FOUILLET Olivier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du CCAS à Airvault.

18 présents : AUBRY Lucienne, BARIGAULT Maryse, BAUDON Brigitte, BRAUD Françoise, CADET Nadia, CHABAUTY Gérard, CHARRIER Maryse, DAMBRINE Frédérique, DIGUET Véronique, FOUILLET Olivier, GIRET Gérard, GLORIAU Cécile, JOZEAU Sylvie, LAURANTIN Jean-Claude, MARSAULT Hélène, RICHARD Françoise, ROBERT Daniel, VIVIER Nadine.

Préfecture des Deux-Sèvres

Excusé (e) s : Pierrette MILLIASSEAU, Anne-Marie POUPIN, Micheline REAU

Absent (e) s:

2 2 DEC. 2021

Lucienne AUBRY a été élue secrétaire de séance.

OUVERTURE DE POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE

Délibération n° D 2021-024

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique territoriale, et notamment les articles 30 et 39,
- Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- Vu l'arrêté du 13 octobre 2021 fixant la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne
- Considérant le besoin de recruter un rédacteur principal de 2ème classe

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de créer à compter du 1^{er} février 2022 :

- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet
- Que les horaires ordinaires de travail de cet agent seront indiqués dans sur sa fiche de poste
- Qu'à la demande de l'employeur ou avec son autorisation, l'agent pourra exceptionnellement travailler en dehors de ses horaires habituels de travail définis cidessus. Les heures supplémentaires ainsi effectuées, devront respecter les garanties minimales prévues par le décret 2000-815 du 25 août 2000 et seront alors, en priorité, à récupérer
- De modifier en conséquences le tableau des effectifs
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget
- D'autoriser Mme la Vice-présidente à signer tous les documents se rapportant à l'ouverture de ce poste

Pour extrait conforme,

Airvault le 17 décembre 2021

La Vice-Présidente.

Frédérique DAMBRINE